

*NOT FOR DISTRIBUTION TO U.S. NEWSWIRE SERVICES
OR DISSEMINATION IN THE UNITED STATES*



**CANADA HOUSE CANNABIS GROUP RETRAITE SES ÉTATS FINANCIERS ET SON
RAPPORT DE GESTION
POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023 PUBLIÉS ANTÉRIEUREMENT**

Montréal, Québec, 21 juin 2023 (CNW) - Canada House Cannabis Group Inc. (anciennement Canada House Wellness Group Inc.) (CSE: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** ») annonce le dépôt d'un retraitement des états financiers consolidés condensés non audités de la Société pour les six mois clos les 31 janvier 2023 et 2022 (les « **états financiers retraités** »), pour modifier les états financiers consolidés condensés non audités originaux de la Société pour la même période (les « **états financiers initiaux** ») déposés le 23 mars 2023.

À la suite de la publication des états financiers initiaux, la Société a relevé les erreurs comptables suivantes qui nécessitaient le retraitement des montants figurant dans les états de la situation financière, les états des résultats et du résultat étendu, l'état de l'évolution des capitaux propres, et les états des flux de trésorerie liés à la période comparable de six mois terminée le 31 janvier 2022 (montants exprimés en milliers de dollars canadiens) :

Investissement dans sa société affiliée – La Société a utilisé la méthode axée sur la valeur de l'entreprise pour mesurer la valeur de ses actions utilisées pour l'investissement dans Montréal Cannabis Médical Inc. (« **MTL** ») effectué le 9 août 2022, par lequel la Société a acquis 24,99 % des actions ordinaires émises et en circulation de MTL en contrepartie de 49,99 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Pour déterminer la valeur de l'investissement, la Société aurait dû utiliser une méthode axée sur la valeur nette qui exigeait la déduction de la dette de la valeur de l'entreprise. La méthode utilisée a entraîné une surévaluation d'environ 11 000 \$ de la valeur de l'investissement de la Société dans MTL. De plus, les coûts de transaction associés à cet investissement de 905 \$ n'auraient pas dû être comptabilisés comme des dépenses. Cette correction a pour effet de réduire l'investissement dans la valeur comptable de la société affiliée de 10 095 \$.

Prêt hypothécaire à payer – Les frais de renouvellement de 60 \$ n'auraient pas dû être comptabilisés comme des dépenses.

Billets à ordre– La date d’échéance de l’un des billets à ordre de la société ayant une valeur comptable de 4 167 \$ a été modifiée du 12 décembre 2024 au 12 décembre 2023 et, par conséquent, le billet à ordre aurait dû être classifié comme passif courant.

Débenture convertible (2020) – En août 2022, le prix de conversion de la débenture convertible garantie auprès d’Archerwill Investments Inc. (la « **débenture Archerwill** ») et des bons de souscription connexes a été modifié et, par conséquent, ils ne répondaient plus aux critères relatifs au swap de devises fixe contre fixe pour être considérés comme un instrument de capitaux propres. Par conséquent, la Société a dû réévaluer la juste valeur de chaque composante de la débenture Archerwill. L’incidence nette de cette réévaluation est l’augmentation de la valeur comptable de l’instrument d’emprunt hôte de 60 \$ et le reclassement de l’option de conversion et des fonds propres comptabilisés comme un élément de passif, dont la juste valeur est estimée à 3 463 \$ et à 640 \$, respectivement, après la correction.

Le retraitement n’a pas d’incidence sur le BAIIA ajusté (mesure non conforme aux IFRS) divulgué dans le communiqué du 23 mars 2023.

À propos de la société Canada House

Canada House Cannabis Group est actionnaire à 24,99 % de MTL Cannabis et est la société mère d’Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui exploite un marché de cannabis médical de premier plan; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive du cannabis de qualité supérieure dans son installation de production intérieure de 64 000 pieds carrés; et Cliniques Canada House Inc., avec des cliniques partout au pays qui travaillent directement avec des équipes de soins primaires pour proposer des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d’informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d’information, contactez :

Steven Pearce, vice-président, Affaires juridiques

Canada House Wellness Group

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant l’information prospective

Ce communiqué contient des déclarations prospectives, y compris des déclarations qui portent, entre autres, sur les activités cliniques, de production et de technologie de la Société, ses plans d’avenir, les marchés, les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les croyances, les attentes et les estimations de la Société, et peut généralement être cerné par l’utilisation de mots comme « peut », « doit », « devrait », « pourrait », « probable », « possible », « s’attendre », « à l’intention », « prévoit », « croit », « planifie », « vise » et « continue » (ou la forme négative) ainsi que par des mots et des expressions d’importance semblable. Bien que la Société soit d’avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et il ne faut pas se fier indûment à de tels énoncés. Certains facteurs ou hypothèses réels importants sont appliqués dans la formulation d’énoncés prospectifs, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou

implicites dans ces énoncés. Les hypothèses importantes utilisées pour élaborer de l'information prospective dans le présent communiqué comprennent, entre autres, la clôture de la transaction avec MTL Cannabis et la réception de toutes les approbations connexes nécessaires relativement à la réglementation et aux actionnaires, et le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (RACFM) et de la *Loi concernant le cannabis* et modifiant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptées par le gouvernement fédéral du Canada, rendant légaux les produits comestibles, les vapes et les huiles à base de cannabis à des fins récréatives le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019; les liquidités et les ressources en capital de la Société, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaire pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services au marché changeant; la capacité d'attirer et de retenir des cadres clés; et la capacité d'exécuter des plans stratégiques. Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes et sur les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs se trouvent dans le plus récent rapport de gestion annuel et intermédiaire de la Société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.